



TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

- **FRAIS D'INSCRIPTION POUR LES NOUVEAUX ELEVES** : 50€ par enfant
50€ (1 enfant) 80€ (2 enfants) 100€ (3 enfants) 110€ (4 enfants et plus)
- **CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES (comprenant la cotisation congréganiste) prélevée sur 10 mois** :
1 enfant : 850€* 2 enfants : 1450€* 3 enfants : 1935€* 4 enfants et plus : 2120€
*assurance scolaire offerte
- **Contribution exceptionnelle au projet théâtre de l'année** : 30€
- **COTISATION DIOCESAINE ANNUELLE OBLIGATOIRE** : 40€ par enfant
- **FOURNITURES SCOLAIRES (montant annuel)** : cela comprend toutes les fournitures de papeterie (cahiers, classeurs et feuilles) et de librairie (fichiers, manuels) :
Maternelles : 40€ Élémentaires : 50€ (+12,50€ en CM1 et CM2 : fichier anglais)
- **SORTIES/ACTIVITES PEDAGOGIQUES (MONTANT ANNUEL)** : 25€
- **RESTAURATION** :

TARIFS MENSUELS (COMPRENANT LE REPAS, LE PERSONNEL DE CANTINE ET DE SURVEILLANCE DE COUR ET LES FUILES)				
	Repas élémentaire	Repas maternelle	Panier repas	
2 jours par semaine	41,60€	40,40€	27,70€	
3 jours par semaine	61,20€	58,90€	40,40€	
4 jours par semaine	80,85€	77,40€	52,90€	
A LA CARTE	6,35€	6,10€		

Les vacances scolaires n'entraînent pas de réduction ; le nombre des repas est annualisé.

Tout repas supplémentaire pris par rapport au forfait choisi sera tarifé à la carte.

* Les paniers repas sont réservés exclusivement aux enfants ayant un PAI allergie/intolérance alimentaire.

➤ **GARDERIE/ETUDE**

TARIFS MENSUELS				
	Matin	16h45-18h30	Etude*	
2 jours par semaine	17,65€	23,60€	25,20€	
3 jours par semaine	23,25€	31,30€	33,35€	
4 jours par semaine	24,65€	33,15€	35,45€	
A LA CARTE	3,10€	4,10€	4,40€	

Toute présence supplémentaire par rapport au forfait sera tarifée à la carte.

* Le tarif comprend l'étude de 17h00 à 18h00 et la garderie jusqu'à 18h30.

- **COTISATIONS AUX ASSOCIATIONS DE L'ECOLE (FACULTATIVES)** :
 - APEL (Association des parents d'élèves) : 27€
 - OGE (Organisme de gestion de l'école) : 10€
- **REGLEMENT FINANCIER** :
 - Tout règlement se fera de préférence par prélèvement bancaire
 - La restauration, la garderie et l'étude sont dues dans leur intégralité pour tout mois commencé
 - Sur demande, le montant de la restauration et/ou de la garderie/étude sera remboursé pour tout mois commencé à compter de 8 jours d'absence justifiée (certificat médical)
 - Pour tout changement de forfait en cours d'année, merci de le signaler par écrit au secrétariat le mois précédent.
 - Tout mois de scolarité entamé est dû dans son intégralité.